

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communauté de Communes : www.cdc-portesduberry.fr

Budget Principal

➤ Section de Fonctionnement :

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 222 694.91€.

Avec la reprise du résultat excédentaire antérieur (494 197.95€), le résultat cumulé de clôture s'élève à 716 892.86€.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 0.51 % par rapport à celles de 2022 passant de 2 110 965.76 à 2 100 102 soit -10 863.76€.

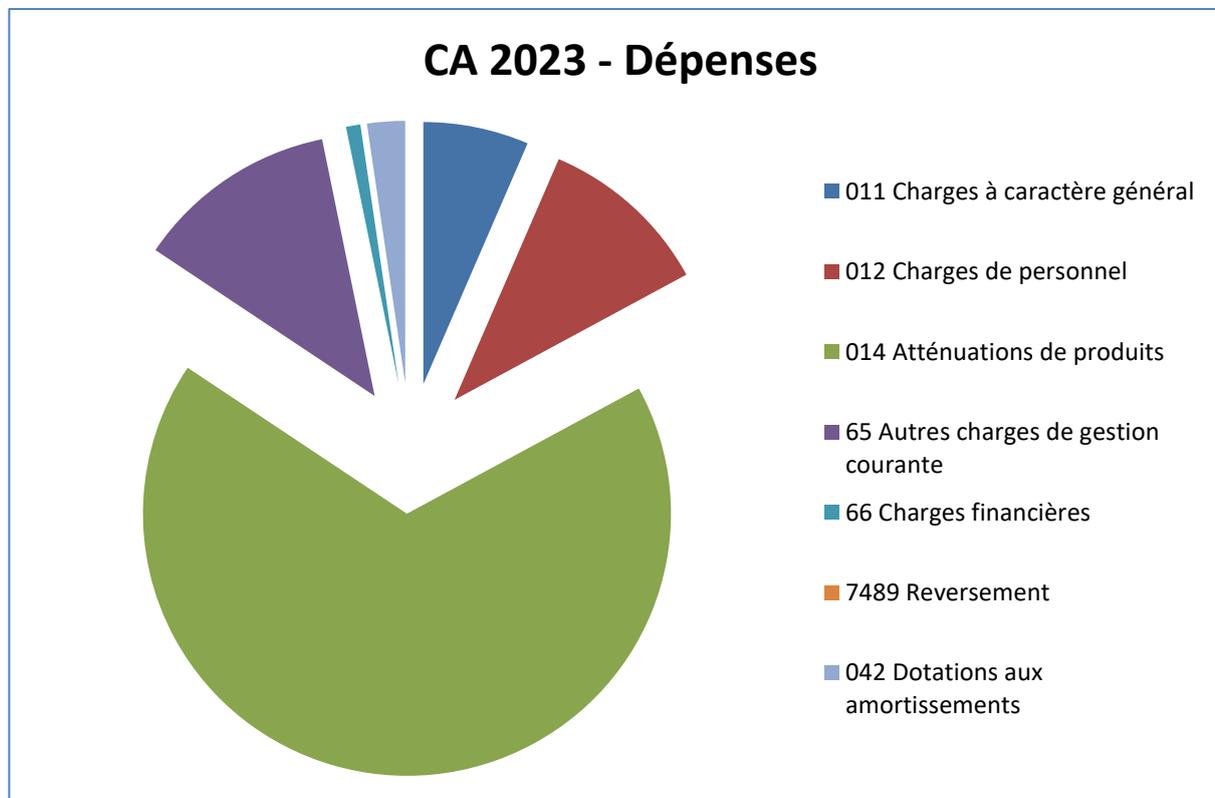
Il faut noter que :

- Les charges à caractère général ont diminué de 1.83 % par rapport à celles de 2022 passant de 138 309.25 à 135 778.74 soit - 2 530.51€.
- Les charges de personnel ont augmenté en passant 172 822.68€ à 222 748.43 € soit + 49 925.75€ cette augmentation est principalement expliquée par la régularisation de l'année précédente pour le remboursement du personnel extérieur.
- Le montant des atténuations de produits a connu diminution liée à la réduction de la dotation de solidarité versée aux communes.
- Les autres charges de gestion courante sont stables

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
011 Charges à caractère général	135778.74
012 Charges de personnel	222748.43
014 Atténuations de produits	1413958.04
65 Autres charges de gestion courante	260521.25
66 Charges financières	18433.62
7489 Reversement	0
042 Dotations aux amortissements	48661.92
TOTAL	2100102

Dépenses de fonctionnement par chapitre



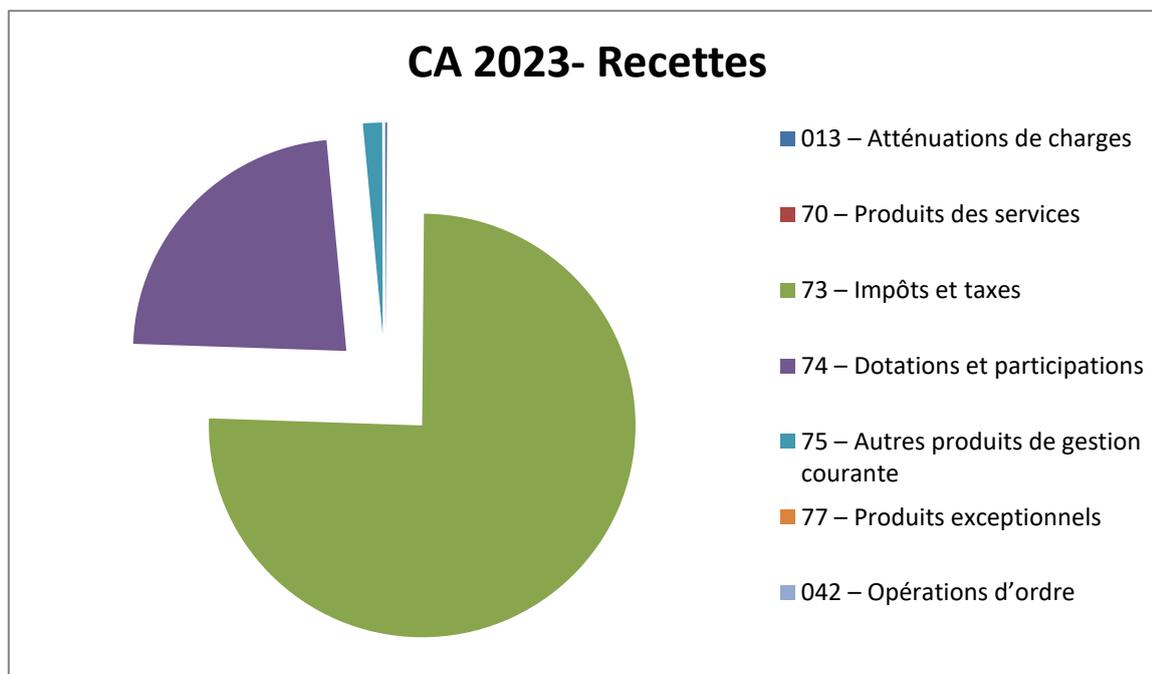
RECETTES

Les recettes 2023 sont de 2 322 796.91€ et sont identiques à 2022.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
013 – Atténuations de charges	2816.45
70 – Produits des services	283.37
73 – Impôts et taxes	1751431
74 – Dotations et participations	533726.56
75 – Autres produits de gestion courante	33725.61
77 – Produits exceptionnels	0
042 – Opérations d'ordre	813.92
TOTAL	2322796.91

Recettes de fonctionnement par chapitre



➤ Section d'Investissement :

L'année 2023 a généré un déficit d'investissement de – 256 779.32€. Ce déficit est atténué par le résultat excédentaire de 2022 (180 355.04€), le résultat de cumulé est de – 76 424.28 €.

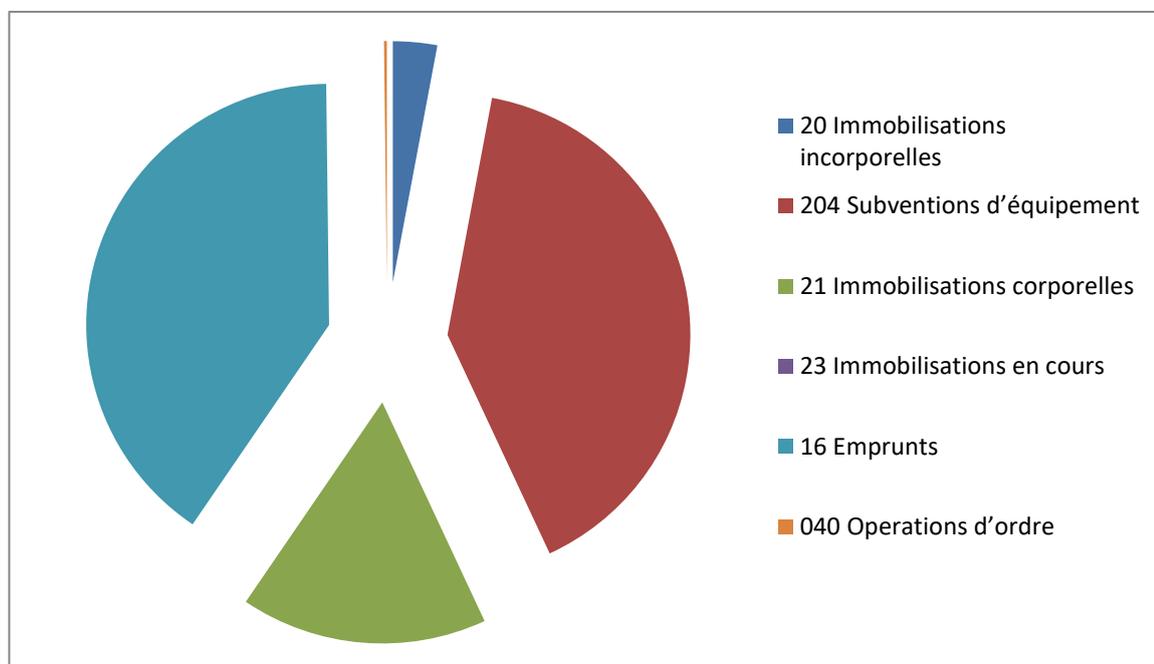
DEPENSES

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 51 % et sont passées de 238 695.32€ en 2022 à 431 088.05€ en 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la finalisation de la fibre optique, l'acquisition d'un cabinet médical.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
20 Immobilisations incorporelles	12669.2
204 Subventions d'équipement	173048.27
21 Immobilisations corporelles	70783.67
23 Immobilisations en cours	0
10 Dotations	0
16 Emprunts	173772.99
040 Opérations d'ordre	813.92
041 Opérations patrimoniales	0
TOTAL	431088.05

Dépenses d'investissement par chapitre



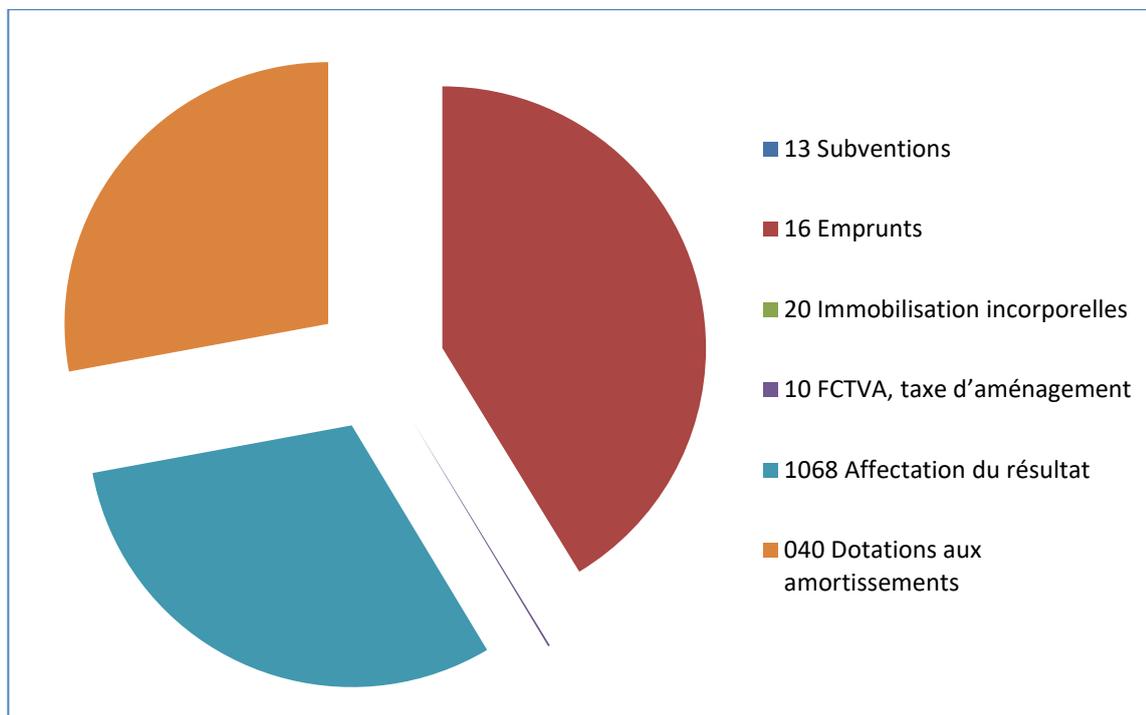
RECETTES

Les recettes ont diminué en passant de 243 653.4€ en 2022 à 174 308.73€ en 2023.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
13 Subventions	0
16 Emprunts	72000
21 Immobilisations corporelles	0
20 Immobilisations incorporelles	0
10 FCTVA, taxe d'aménagement	196.85
1068 Affectation de la section de fonc.	53449.96
040 Dotations aux amortissements	48661.92
041 Opérations patrimoniales	0
TOTAL	174308.73

Recettes d'investissement par chapitre



Budget annexe : Déchets Ménagers

➤ Section d'exploitation :

L'année 2023 a généré un déficit de 7100.79€, le résultat de clôture cumulé s'élève à + 70 845.89€.
(Pour mémoire la provision est actuellement de 39 340 € et couvre l'intégralité des impayés qui s'élèvent à environ 19 000€.)

Budget annexe SPANC

➤ Section d'exploitation :

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 417.13€ auquel il convient d'ajouter l'excédent 2022 pour un montant de 2001.27€ soit un résultat de clôture excédentaire d'un montant de 2 418.40€.

➤ Section d'investissement :

L'année 2023 a généré un excédent d'investissement de 70.4€ auquel il convient d'ajouter l'excédent 2022 de 70.40€ soit un résultat cumulé excédentaire de 140.80€.

Budget annexe Enfance/Jeunesse/ Famille

➤ Section de fonctionnement :

Le budget E/I/F a généré un excédent de 21 698.69€ en 2023 auquel il convient d'ajouter l'excédent cumulé de 79 857.08€ soit résultat de 101 555.77€.

➤ Section d'investissement :

L'année 2023 a généré un excédent de 2 398.34€ € auquel il convient d'ajouter l'excédent 2022 de 23 949.79€ soit un résultat cumulé excédentaire de 26 348.13€.

Budget annexe GEMAPI

➤ Section de fonctionnement :

L'année 2023 a généré un excédent de 15 426.17€ qui est ajouté à l'excédent 2022 de 9 688.5€ soit un résultat cumulé excédentaire de 25 114.67€.

➤ Section d'investissement :

L'année 2023 a généré un excédent de 18.50€ ce résultat est principalement dû à la reprise du résultat excédentaire du syndicat de la Canche.